

Genève, le 12 Janvier 1920.

Monsieur le Conseiller Fédéral Motta,  
Président de la Confédération,  
B e r n e .

Monsieur le Président,

Je viens d'apprendre par Monsieur Parodi, le Genevois qui est Directeur des services de traduction au Secrétariat Général de la Société des Nations, les renseignements suivants qu'il m'a autorisé à vous transmettre à titre tout à fait confidentiel.

1. En date du 5 décembre 1919 le Colonel House, au nom du Président Wilson, a écrit au Secrétariat Général pour déclarer que le Président ne saurait accepter le transfert du siège de la Société des Nations à Bruxelles, même à titre temporaire.

2. Le Memorandum du Gouvernement Fédéral a naturellement été très mal accueilli au Secrétariat Général. On a été particulièrement froissé du passage relatif aux "bases juridiques" du Pacte constituées par la mention des Etats-Unis au nombre des Puissances bénéficiant d'une représentation permanente au sein du Conseil. La question venait, paraît-il, de faire l'objet de pourparlers avec l'Allemagne, ce qui est évidemment pour nous une bien fâcheuse coïncidence.

3. Sur la question du délai dans lequel les neutres seront admis dans la Société en qualité de membres originaires, les représentants français au Secrétariat général sont, paraît-il inébranlables, et leur avis reflèterait fidèlement celui du Gouvernement français. Toutes les puissances dont l'accession définitive n'aura pas été signifiée au Secrétariat avant le 11 mars seront privées des avantages afférents à la qualité de membre originaire.

4. Sur la question de la Neutralité, réservée dans la note du Conseil Suprême, la section juridique du Secrétariat serait favorable à notre thèse. Cela confirme d'ailleurs le renseignement que j'ai rapporté de Londres il y a quinze jours.

5. Il a été décidé que l'Organisation Internationale du Travail, dont Mr. Albert Thomas est le Directeur, serait très étroitement rattachée au Secrétariat Général de la Société des Nations. L'Allemagne serait d'ores et déjà autorisée à contribuer aux frais d'installation de ces services. D'après le sentiment de plus en plus net du

*Affaires étrangères  
M. Parodi  
Directeur des services de traduction  
accusé réception le 14.1.1920*

*Trépo*

*Memorandum  
6 Dec. 19*

*Dolan*

*Neutralité*

*Organisation*



-2-

Mr. le Conseiller Fédéral Motta,le 12 Janvier 1920.

Secrétariat, l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations se ferait avant la fin de cette année même. Peut-être la première assemblée qui doit se réunir bientôt après le 10 mars serait-elle déjà appelée à se prononcer sur l'admission de l'Allemagne.

Telles sont les déclarations que Mr. Parodi vient de me faire. Il est de passage ici et en route pour Paris, où doit avoir lieu le vendredi matin à 10 h. et demie la première séance du Conseil.

Le communiqué inexact du Bund au sujet des déclarations que le Colonel House aurait faites à Mr. Huber et à moi au nom du Président Wilson, me fait penser que les rapports que j'ai eu l'honneur d'adresser à Mr. le Conseiller Fédéral Calonder de Paris au cours des mois de janvier et mai de l'année dernière ne sont pas parvenus intégralement à votre connaissance. Etant à Londres dans la première semaine du mois de mai, je n'ai pas assisté aux pourparlers relatifs à l'article 435, mais j'ai suivi de très près les conversations qui ont eu lieu au sujet de la neutralité, notamment pendant les mois de mars et d'avril. La déclaration très catégorique que le Président Wilson m'avait faite entre quatre-z-yeux le matin du 28 avril est rapportée dans ma lettre de la même date, si je ne m'abuse.

Dans l'espoir que ces renseignements pourront vous être utiles, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous prier de bien vouloir agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

Wm. E. Rappard